PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
HAITI
DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

I. Informations générales	
Titre du projet :	Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti
Titre de la position :	Consultation en renforcement des capacités sur le développement d'intercommunalité et de PPP et la prise en compte du genre dans la GDS
Lieu :	Région Métropolitaine de Port-au-Prince, Ouanaminthe et Jérémie
Durée du contrat:	65 jours sur une période de 6 mois (max) – incluant les rapports
Type de Contrat:	Contrat de consultation
Niveau de la position:	Consultation nationale
Langue:	Créole et Français

II. Contexte

Avec la croissance démographique accélérée, l'exode rural massif et l'aggravation constante de la situation socio-politico-économique du pays, Haïti connaît une urbanisation grandissante et incontrôlée de ses villes, générant une pression sur les services urbains existants et favorisant l'expansion des quartiers précaires. Il en résulte une production importante de déchets solides dans les espaces urbains, une pollution multiple et croissante ainsi que des problèmes récurrents d'assainissement, d'hygiène et de santé publique. Cette réalité est aggravée notamment par l'absence d'un schéma d'aménagement territorial approprié, les carences de l'Etat qui n'arrive pas à faire appliquer les règlementations existantes, le manque d'infrastructures et de services de gestion de déchets solides et un manque de synergie entre les municipalités pour agir conjointement. Ainsi, les problèmes liés aux éléments physiques (de la pré-collecte à l'élimination) et à la gouvernance de la gestion des déchets solides (la coordination du secteur et le développement de synergie entre les acteurs) deviennent de plus en plus difficiles à solutionner dans le pays. Cette situation généralisée présente une menace pour les principaux facteurs de croissance économique potentielle du pays.

Le Ministère de l'Environnement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Haïti mettent en œuvre le projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti avec un financement du Gouvernement Japonais. Ce projet veut apporter une contribution axée sur la mise à disposition d'une assistance technique au Ministère de l'Environnement (MDE/SNGRS) pour la définition d'une stratégie durable en matière de GDS sur la base du cadre juridique en vigueur et, d'autre part, d'un appui direct aux municipalités de Ouanaminthe et Jérémie en matière de Gestion de Déchets Solides (GDS).

Parallèlement, le gouvernement haïtien met en œuvre le projet d'Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT) à travers le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD sur une durée de 5 ans. Il est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD. Ce projet a pour objectif ultime d'appuyer le gouvernement ainsi que les acteurs locaux dans la mise en place à l'échelle territoriale des dispositifs de planification et de gestion du développement. Cette action structurante s'inscrit dans la perspective que toutes les femmes et tous les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décents et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence.

En effet, les acteurs municipaux (locaux) ont un rôle prépondérant dans la dynamique de mettre en place des communautés plus saines à travers une meilleure politique de gestion des déchets, l'instauration et le fonctionnement efficace des infrastructures qui y sont dédiées, et l'implication des populations locales pour une meilleure appropriation des consignes en matière de gestion des déchets et aller vers le changement durable dans les comportements et les actions. Par ailleurs, les autorités locales ont également un rôle important pour assurer une meilleure coordination des interventions ainsi que des acteurs dans les municipalités, dans le contexte de la mise en œuvre des activités de la GDS. Cette coordination peut se faire indépendamment des mécanismes de financement des interventions : financement direct, financement indirect à travers les partenariats publics privés (PPP). En effet, les PPP constituent un mécanisme de financement et de gestion en vue d'une meilleure efficacité dans les résultats à atteindre, et permettent de renforcer les capacités des acteurs, tant publics que privés, dans les questions liées à la coordination et la supervision.

Ce mécanisme revêt d'une importance capitale dans un contexte où les enjeux politiques et administratifs ne permettent pas aux autorités locales de disposer des outils administratifs et politiques adéquats pour prendre des décisions efficaces et axées sur les résultats. Dans un tel contexte, il est important que le développement d'un PPP serait l'option alternative pour y remédier, et rester efficient dans le contexte d'installation et de gestion des infrastructures de GDS, et la coordination des activités de mobilisation des acteurs clés, incluant des leaders communautaires sur la thématique de la GDS.

Il s'ensuit de tout ce qui précède que le projet GDS, en partenariat avec le projet AGLDT, recherche un prestataire pour accompagner les acteurs locaux (autorités municipales) à comprendre et développer un PPP dans le contexte d'intercommunalité pour la mise en place et le fonctionnement d'infrastructures de GDS et à mieux impliquer la société, à travers des groupes représentatifs (jeunes, femmes, étudiants, associations et structures organisées), dans toutes les étapes de mise en place et de gestion de ces infrastructures de GDS, et dans d'autres initiatives de développement local. De plus, il devra assister le MDE/SNGRS dans sa démarche de définition d'un mécanisme de cogestion des infrastructures de GDS.

III. Résultats attendus par les deux projets

L'objectif du projet GDS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées sur l'ensemble du territoire national à travers la gestion appropriée des déchets solides conformément à l'ODD 11. Pour y arriver, les principaux résultats suivants sont poursuivis :

1. Une stratégie durable en matière de gestion des déchets solides, tenant compte des sexospécificités et sur la base du cadre juridique en vigueur, est définie et mise en application.
2. Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités de Ouanaminthe et de Jérémie.
3. Des infrastructures critiques innovantes pour la gestion des déchets solides sont mises en place et facilitent le développement économique inclusif et équitable.

Pour atteindre les résultats escomptés, le projet travaille en étroite collaboration avec le MDE/SNGRS et les municipalités bénéficiaires. Une synergie est développée avec les autorités et parties prenantes nationales et locales, les groupes communautaires, les entreprises locales de la GDS et les communautés bénéficiaires à partir d'une approche participative et inclusive.

Quant au projet AGLDT, Il appuie globalement le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Pour ce faire, il renforce la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles.

Il est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

IV. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est de mettre de l'assistance technique à disposition des partenaires pour une meilleure compréhension du processus de développement d'intercommunalité, de PPP et de mécanisme de cogestion ainsi que du mécanisme d'amélioration de la participation des femmes et des Jeunes dans les efforts de GDS et de développement local en général.

La consultation consistera à :

1) Accompagner et supporter les municipalités partenaires dans les efforts de mutualisation des ressources à travers le développement et le renforcement d'intercommunalité et des PPP ;
2) Aider les autorités locales à mieux identifier et prioriser les opportunités d'intercommunalité et de PPP pour améliorer le développement de leur commune respective ;
3) Fournir une assistance technique aux municipalités, à l'équipe du projet et aux acteurs et partenaires locaux dans l'identification et la réalisation d'activités pouvant favoriser des échanges fructueux sur les problématiques communales partagées ;
4) Appuyer les municipalités et l'équipe du projet dans l'identification, l'analyse et la priorisation d'activités susceptibles de favoriser la participation effective des femmes et des Jeunes dans les efforts de GDS et de développement local ;
5) Appuyer le MDE/SNGRS dans sa démarche d'établissement d'un mécanisme de cogestion.

V. Spécifications des activités et taches associées

Activité 1 : *Formation/atelier sur le développement de partenariat public-privé dans un contexte d'intercommunalité (6 jours incluant formation et modules). Activité à réaliser à Port-au-Prince.*

a) Développer des outils et documents de support adaptés et simplifiés sur le mécanisme et les options de mutualisation de ressources à travers l'intercommunalité et le PPP pour les participants (Contenu de l'agenda à donner dans la proposition) ;
b) Planifier et organiser une session de travail (atelier/formation) de 3 jours à Port-au-Prince incluant :
    1. Une formation de 2 jours pour 30 personnes notamment sur le développement de partenariat public privé dans un contexte d'intercommunalité. Le public cible est constitué de représentants des mairies, structures locales impliquées dans la GDS, staff des projets GDS et AGLDT et représentants du MDE/SNGRS et du MICT.
    2. Une séance d'une journée de réflexion/discussion, partage d'expérience et capitalisation sur les bonne pratiques et les leçons apprises pour 45 personnes sur le développement de partenariat public privé dans un contexte d'intercommunalité. Le public cible comprend le premier groupe et des acteurs et partenaires du secteur GDS (secteur privé, ONG et Bailleurs).

Activité 2 : *Assistance technique en développement de partenariat public privé dans un contexte d'intercommunalité (21 jours incluant rapports). Activité à réaliser à Ouanaminthe et Jérémie avec les municipalités voisines.*

a) Assister/Accompagner les autorités locales à identifier et mobiliser les autres acteurs devant faire partie d'un mécanisme de PPP pour le fonctionnement et la gestion des infrastructures de GDS, avec l'intégration d'une approche genre. Activité à réaliser à Jérémie/Grand Anse et Ouanaminthe/Nord Est.
b) Appuyer et aider les municipalités à mieux comprendre les problématiques communales partagées (Principales grandes activités à mener à proposer dans la proposition) ;

c) Contribuer à la promotion et l'appropriation d'une approche intercommunale au niveau des municipalités ;
d) Renforcer les capacités des autorités locales et autres acteurs concernés pour faire le suivi et l'évaluation à court et à moyen termes de la mise en œuvre du mécanisme de PPP ;
e) Contribuer à une meilleure compréhension et appropriation des efforts de PPP dans la GDS et le développement local en général ;
f) Définir, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes du projet, des mécanismes et des stratégies nécessaires à l'opérationnalisation d'une approche d'intercommunalité et des efforts de PPP au niveau local ;
g) Sensibiliser les autorités locales et les acteurs concernés à mettre en place et/ou renforcer des structures de veille communautaire pour un meilleur contrôle des actions des autorités et acteurs dans le cadre du PPP ;
h) Collaborer avec les chambres de commerce (Grand-Anse et Nord-Est) et les municipalités sur les principales actions à mener.

Activité 3 : *Compréhension des rôles et de l'importance des femmes et des jeunes (écoliers et étudiants) dans la GDS et le développement local (15 jours). Activité à réaliser à Ouanaminthe et Jérémie.*

a) Identifier et prioriser, avec l'appui du projet, des organisations de femmes et des jeunes pour la conduite d'activités spécifiques sur le rôle et l'importance des femmes et des jeunes dans la GDS et le développement local en général (proposer la méthodologie, quelques grandes activités et un contenu) ;
b) Préparer et organiser une session de formation de 2 jours pour 40 femmes et Jeunes dont 20 à Ouanaminthe et 20 à Jérémie sur leurs rôles et responsabilités dans la GDS et le développement de leur zone et sur les avantages du développement du PPP et de l'intercommunalité ;
c) Elaborer et rendre disponible le document de formation et les outils appropriés pour les participants et les parties prenantes locales ;
d) Former/Accompagner les autorités locales et acteurs concernés sur l'approche genre et la participation communautaire dans le contexte du développement ;
e) Appuyer l'intégration active des femmes et d'autres groupes minoritaires dans les échanges sur le développement de l'intercommunalité et de PPP ;
f) Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur le rôle, l'importance et l'implication des femmes et de jeunes dans les efforts de GDS et de développement local.

Activité 4 : *Mise en œuvre de la stratégie sur l'intercommunalité, à titre pilote dans l'arrondissement de Lascahobas (10 jours). Activité à réaliser à Lascahobas, Belladère et Savanette.*

a) Revoir le document sur les différentes modalités d'intercommunalité et les PCD de Lascahobas, Belladère et Savanette.
b) Rencontrer les mairies de l'arrondissement de Lascahobas
c) Proposer une stratégie d'intercommunalité sur la base des intérêts et/ou des projets identifiés par les communes.

Activité 5 : *Appui au mécanisme de cogestion des infrastructures de GDS par le SNGRS et les Mairies (10 jours). Activité à réaliser à Port-au-Prince, Ouanaminthe et Jérémie.*

a) Appuyer le SNGRS et les Mairies dans le processus de définition d'un mécanisme de cogestion des infrastructures et d'autres acquis du projet de GDS.
b) Préparer un document clair et concis sur le mécanisme de cogestion en consultation avec les mairies, MDE/SNGRS et MICT.

VI. Livrables attendus

1) **Un document méthodologique détaillé qui cadre la consultation** avec le contenu à développer pour chaque activité envisagée ;
2) **Un document de formation détaillé (avec un résumé analytique) sur le développement de partenariat public-privé dans un contexte d'intercommunalité** incluant des outils adaptés, un document de support avec des exercices, des expériences réussies d'intercommunalité et de PPP, etc. ;
3) **Le rapport de la formation/atelier réalisé à Port-au-Prince** avec tous les éléments justificatifs (photos, documents, liste de participation, etc.) ;
4) **Un document présentant le mécanisme de cogestion des infrastructures par SNGRS et les Mairies ;**
5) **Un rapport intermédiaire** sur l'état d'avancement des activités de la consultation ;
6) **Un plan d'action avec des activités sur le développement de partenariat public-privé dans un contexte d'intercommunalité** et sur le rôle et l'importance des femmes et des jeunes dans la GDS et le développement local ;
7) **Un rapport de consultation détaillé** avec des précisions sur les activités réalisées dans le cadre de la consultation, l'assistance technique fournie aux parties prenantes et les éléments capitalisables.

VII. Compétences et qualifications

Le prestataire (firme) présentera une équipe constituée d'au moins trois personnes clés avec des taches clairement définies et justifiées. Chaque personne clé doit avoir au moins une maitrise et 5 années de travail à temps plein ou 5 missions en lien avec la consultation et particulièrement dans l'approche andragogique, la planification territoriale, la gouvernance et les secteurs de l'environnement, de l'entreprenariat, ou tout autre secteur connexe. Chaque personne clé sera évaluée en fonction de la thématique qu'il couvrira pendant la consultation. L'équipe doit avoir au moins une femme.

D'une manière générale, le prestataire doit démontrer les compétences et expériences suivantes :

- **Personnel clé 1** : Un team leader avec au moins une maitrise dans un domaine en lien avec les sciences sociales, l'environnement, la planification territoriale, l'aménagement du territoire, le développement ou un domaine connexe. Ajoutée à sa formation académique, une expérience en renforcement des capacités, développement/gouvernance local, et conduite d'évènements avec des parties prenantes locales (au moins 10 ans de travail à plein temps ou 10 missions différentes en formation, encadrement technique, assistance technique et/ou développement de module de formations) ;
- **Personnel clé 2** : Au moins un membre de l'équipe avec des compétences et expériences en genre (obligatoire), engagement communautaire et l'inclusion et la participation de femmes et de jeunes (au moins 10 ans de travail à plein temps ou 5 missions différentes en lien avec la participation et l'inclusion de femmes) ;
- **Personnel clé 3 :** Au moins un membre de l'équipe avec des connaissances et expériences prouvées (au moins 10 ans de travail à plein temps ou 5 missions différentes) dans le secteur de l'environnement (la GDS serait un grand plus) ;
- Un membre de l'équipe avec des compétences et expériences prouvées (au moins 5 ans de travail à plein temps ou 5 missions différentes) en formation de formateurs (un plus);
- Une ressource expérimentée en recyclage et/ou valorisation de déchets (un plus) ;
- Expériences en développement participatif communautaire et avec les autorités et groupes locaux ;
- Bonne capacité d'expression écrite et orale en français et créole ;
- Esprit analytique et critique.

En plus de ces compétences et expériences, chaque personne clé doit faire preuve d'un sens aigu des relations humaines et du partenariat et chercher à établir des relations positives avec les partenaires du PNUD et du SNGRS/MDE.

N.B. La prestation sera réalisée par les personnes clés dont les dossiers, notamment les CV et diplômes, ont été analysés et sur la base desquels l'offre a été retenue. Le remplacement d'une personne clé doit

être justifié et le remplaçant doit présenter des compétences supérieures ou égales. Dans le cas contraire, l'offre sera annulée sans conséquences aucune pour le PNUD.

Dans un tableau résumé, le prestataire doit présenter les rôles et responsabilités de chaque personnel proposé afin de permettre au jury de faire le lien et évaluer chaque membre de l'équipe séparément. Le team leader jouera l'un des 3 rôles clés spécifiés plus haut.

VIII. Déroulement, calendrier et durée de la consultation

Le prestataire réalisera la consultation sur une période ne dépassant pas 6 mois. Au besoin, il partagera des rapports circonstanciés avec l'équipe du projet. Dans sa proposition financière, il doit prévoir toutes les dépenses liées à la logistique de son équipe (hébergement, déplacements, perdiem, etc.).

Le prestataire devra mobiliser ses ressources humaines, informatiques et logistiques pour la réalisation de la consultation. Il doit aussi prévoir tous les frais associés à la conduite des activités proposées.

Les paiements se feront de la manière suivante :

- 25% après réception et validation du document méthodologique détaillé qui cadre la consultation ***(Livrable 1)*** ;
- 25% après réception et acceptation des ***Livrables 2, 3, 4 et 5*** ;
- 20 % après réception et acceptation du ***Livrable 6*** ;
- 30% après réception et acceptation du rapport final et de tous les livrables ***(Livrable 7)***.

Les équipes de terrain dans chacune des deux communes (Jérémie et Ouanaminthe) seront mises disposition du prestataire au besoin pour appuyer dans les planifications/coordinations au niveau local.

IX. Soumission du dossier de candidature

Les prestataires intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

- Le curriculum vitae du personnel clé, dûment signé incluant les études (diplômes obligatoires) et expériences en lien avec la consultation et les références pour chaque expérience directement liée à la fonction du personnel ;
- Une offre technique détaillée (ne dépassant pas 20 pages) incluant notamment la compréhension du mandat, l'approche méthodologique proposée, la méthode et les outils, l'organisation du travail et des personnels clés ainsi que les grands thèmes à développer lors des formations/ateliers sur le développement de l'intercommunalité et de PPP et des activités avec les femmes et les jeunes ;
- Une offre financière prenant en compte tous les couts associés à la consultation.